

tentaculaires. Au chapitre 11 de cet ouvrage bien révélateur, l'auteur discute des méthodes pour étendre le communisme au monde entier, et je cite la page 152:

Naturellement, ces mesures varieront d'un pays à l'autre.

Néanmoins, dans la plupart des pays évolués, les normes suivantes s'appliqueront à peu près en général.

1. Abolition de la propriété foncière et application de tous les loyers fonciers à des fins publiques.
2. Impôt progressif ou graduel élevé sur le revenu.
3. Abolition de tout droit de succession . . .
6. Étatisation des moyens de communication et de transport.

Ce ne sont que quatre des dix points importants de Karl Marx, mais ils nous suffiront pour l'instant. Voyons la 2^e règle. Un impôt sur le revenu lourd et progressif. Comparons-la maintenant avec un passage de l'article 1.9 du Livre blanc de M. Benson qui se lit ainsi:

La notion de « faculté contributive . . . »

[Français]

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

Des voix: Continuez!

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord pour permettre à l'honorable député de Shefford de continuer ses remarques?

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

M. Rondeau: Monsieur le président, ai-je le consentement unanime de la Chambre ou non?

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence n'a aucun pouvoir de déterminer qui consent ou non; elle a entendu des réponses négatives. Alors, il n'y a pas consentement unanime, et je suis obligé de reconnaître l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard).

• (9.10 p.m.)

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, j'aurais aimé que mon collègue de Shefford (M. Rondeau) puisse jouir des mêmes privilèges qui ont été accordés à d'autres députés, et il est regrettable de voir que les « nons » proviennent des ministériels.

Monsieur le président, même si je ne veux parler que très brièvement sur la mesure actuellement à l'étude, je ne puis que reconnaître devoir faire quelques observations au nom de mes électeurs.

Il est difficile, monsieur le président, de parler du projet de loi à l'étude sans dire d'abord quelques mots sur le Livre blanc présenté par le ministre des Finances (M. Benson).

On se rappelle qu'à l'époque où le ministre des Finances a présenté son Livre blanc, il n'y avait rien de plus parfait: tout avait été étudié avec grande attention, et ce Livre blanc allait solutionner tous les problèmes de l'impôt sur le revenu.

L'opposition a commencé à étudier en profondeur ce Livre blanc. Nous avons manifesté notre opposition et nous avons fait face aux objections des députés ministériels. On nous accusait de prendre trop de temps, de faire

[M. Rondeau.]

de l'obstruction systématique. Enfin, on nous accusait de tous les maux possibles et imaginables.

Finalement, le ministre a vu que nous avons raison, parce que les protestations se sont mises à fuser de tous les côtés de la Chambre à la fois. Les experts en matières financières, les comptables, les avocats, bref, tous se sont unis pour faire savoir au ministre que sa proposition était totalement inacceptable et qu'elle devait être révisée à fond. Le ministre a enfin été obligé de se rendre à l'évidence et de refaire, encore que d'une façon bien imparfaite, le travail déjà commencé.

Nous voici maintenant saisis du bill C-259. Lorsque cette mesure fut présentée, c'était quelque chose de parfait qui devait être accepté d'emblée, puisque cela avait été « pondu » par un gouvernement libéral. Selon nos amis d'en face, il n'est pas possible à un gouvernement libéral de faire des erreurs.

Nous avons commencé à étudier cette mesure que personne ne comprend, et nous avons également formulé des objections. La population en général a fait de même et, après étude en comité, le ministre a lui-même présenté une centaine d'amendements.

C'est donc dire, monsieur le président, que même si nous sommes accusés de prolonger les délibérations de la Chambre, nous, de l'opposition officielle, ne faisons que notre devoir lorsque nous nous opposons, ou lorsque nous proposons des amendements à une loi ou à une mesure législative quelconque. Nous le faisons par acquis de conscience envers nos commettants. Nous voulons que nos commettants et la population canadienne en général jouissent de lois très favorables et très faciles à comprendre et à mettre en application.

Mais il semble, monsieur le président, que nous fassions face à un gouvernement qui ne peut prendre de position claire, nette, compréhensible pour tout le monde. Il semble qu'il faille proposer des mesures contenant des échappatoires pour certaines classes de la population. Il y a tellement plus de satisfaction à faire quelque chose de bien, quelque chose de compréhensible, quelque chose de simple, qu'il me semble que le gouvernement devrait s'y attarder et suivre les conseils de ceux qui sont près du peuple.

La raison pour laquelle le gouvernement agit de la façon dont il le fait, c'est qu'il a perdu contact avec le peuple. Il n'a plus aucun contact . . .

M. Rondeau: Il n'en n'a jamais eu!

L'hon. M. Ricard: . . . mon ami de Shefford me dit qu'il n'en a jamais eu, et je crois qu'il a un peu raison. Mais de plus en plus, il perd le contact avec ses administrés. Alors, il n'est pas étonnant que la grande partie de ces lois soient édictées de façon à être avantageuses, autant que possible, pour les « gros » et désavantageuses pour les « petits » ou pour les citoyens moyens. Il existe tellement de taxes indirectes qu'il est difficile au citoyen à faible revenu de pouvoir, à la fin de l'année, boucler son budget.

Nous avons, pendant de nombreux mois, de nombreuses années même, exigé que le gouvernement supprime la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, en partie ou en totalité. On sait que lorsque qu'il y a stagnation de l'industrie de la construction, de nombreux ouvriers n'ont pas les moyens de gagner leur vie. On dit souvent: Lorsque le bâtiment va, tout va. Eh bien, actuellement, la taxe de 11 p. 100 est une entrave dans le domaine de la construction, et il serait opportun que le gouvernement tienne compte de meilleurs intérêts de la